

# DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

Particuliers & professionnels

Avec le Guichet  
Numérique des  
Autorisations  
d'Urbanisme (GNAU)

## Les 6 étapes :



1

### Connectez-vous

<https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pc/gnau/>



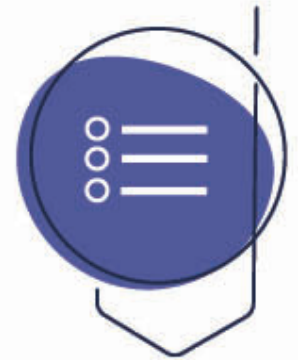
2

### 1<sup>ère</sup> connexion ?

Créez votre compte

### Déjà inscrit ?

Connectez-vous  
à votre compte



3

### Choisissez le dossier à créer

- Certificat d'urbanisme
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir



6

### Transmettez

la demande en ligne

*Votre demande est  
transmise à la mairie.*

*Vous recevrez un Accusé  
d'Enregistrement Electronique.*



5

### Complétez le formulaire

**Cerfa** et joignez

les pièces nécessaires



4

Sélectionnez  
la **commune concernée**  
par le projet

- L'avancement de votre dossier peut être suivi depuis votre espace personnel.
- Le dépôt du dossier au format papier, en mairie, reste possible.
- Pour plus d'informations, contactez votre mairie.

Service Autorisation du Droit des Sols  
38 Place de la Mairie - 56800 PLOËRMEL  
02 97 73 20 97 – [ads@ploermelcommunaute.bzh](mailto:ads@ploermelcommunaute.bzh)